



Ecole de Parachutisme Bretagne-Atlantique

CONDITIONS POUR LE SAUT EN PARACHUTE

(saut de découverte de la chute libre - en tandem)

Les présentes conditions générales régissent la vente de toute prestation ou réservation entre **l'Ecole de Parachutisme Bretagne-Atlantique (EPBA)** et l'acheteur et/ou le bénéficiaire de la prestation de saut en parachute en tandem.

Les parties conviennent que leurs relations sont exclusivement régies par le présent contrat, à l'exclusion de toute autre condition.

Toute commande dûment effectuée à **EPBA** implique l'adhésion totale et sans aucune réserve aux présentes conditions générales de vente.

Météo :

La réalisation d'un saut en parachute dépendant des conditions météorologiques, vous devez prévoir de lui consacrer la demie journée voire la journée complète. **L'Ecole de Parachutisme Bretagne-Atlantique** ne peut garantir les sauts à horaires fixes. L'horaire communiqué étant à titre indicatif, le bénéficiaire se doit cependant de le respecter et de prévoir le temps nécessaire pour effectuer le saut dans de bonnes conditions. **L'Ecole de Parachutisme Bretagne-Atlantique** se réserve le droit d'annuler le saut en cas de force majeure ou de circonstances hors de son contrôle telles que des conditions météorologiques défavorables (vent, hauteur nuages...), le refus d'autorisation de vol et/ou de largage par le contrôle aérien, une sécurité insuffisante....(liste non exhaustive).

En pareil cas, **l'Ecole de Parachutisme Bretagne-Atlantique** ne sera redevable d'aucun frais de déplacement ou d'indemnité d'aucune sorte. La décision de reporter la réalisation de la prestation n'est pas un motif de remboursement.

Réalisation de la prestation :

Lorsque la prestation est planifiée, le saut peut être néanmoins reporté par le client, sans frais dans la limite de 48 heures précédent le rendez-vous.

Si le client est absent le jour où le saut est confirmé et sans motif valable, les sommes versées sont acquises à l'EPBA.

Si le client se désiste moins de 7 jours francs avant la date planifiée, l'EPBA se réserve le droit de conserver toute somme versée à titre de dédommagement.

En cas d'annulation définitive de la part de l'EPBA, les sommes versées seront remboursées.

EPBA – Aérodrome de Guiscriff – Pont Person - 56560 GUISCRIFF
Portable : 06 89 81 14 55 E.mail : epbaguiscriff@gmail.com

Siège social : Mairie de Scaer - 2 place de la Libération - 29390 SCAER

Association à but non lucratif Loi 1901

Affiliée à la Fédération Française de Parachutisme et Comité Départemental de Parachutisme du Finistère
Siret: 792 336 125 00028 – EAPS n° 02912ET0109

Tarifs :

Saut : 310€

Option vidéo ou photos : 90€

Option vidéo + photos : 120€

Le règlement est à effectuer par chèque bancaire à l'ordre de : **Ecole de Parachutisme Bretagne-Atlantique** - 2 place de la Libération - Mairie de Scaër - 29390 SCAER ou par virement bancaire (RIB sur fiche de réservation).

Le saut doit être payé en totalité (310€). Le chèque est encaissé dès sa réception afin de valider l'achat du bon et la confirmation de la réservation.

Les reportages vidéos ou photos peuvent être acquittés le jour du saut ou au moment de la réservation.

Bon cadeau :

Le bon cadeau est valable une année à compter de sa date d'émission. Il est cessible à une autre personne que celle prévue initialement, mais non remboursable.

La zone de saut est située sur **l'aérodrome de Guiscriff-Scaër** et est ouverte de la mi-février à la mi-décembre (selon les conditions météo).

L'option assurance annulation (50€) est à régler lors de l'achat du bon cadeau. En cas d'utilisation de cette assurance **l'Ecole de Parachutisme Bretagne-Atlantique** remboursera l'intégralité du saut. L'assurance n'est pas remboursable.

Toute demande de remboursement doit être adressée par courrier, en recommandé avec accusé de réception, adressé à EPBA - Mairie, 2 place de la Libération - 29390 SCAER.

Droit à l'image :

Dans l'hypothèse où des photos ou vidéos seraient réalisées, **l'Ecole de Parachutisme Bretagne-Atlantique** dispose d'un droit d'usage sur tous moyens de communication, sauf avis contraire manuscrit de votre part.

Conditions médicales :

Le jour du saut, le participant devra :

- Pour les moins de 18 ans et plus de 65 ans, être muni d'un certificat médical de non contre indication au saut en parachute de moins d'un an,
- Ne pas avoir effectué de plongée profonde dans les 48 heures précédant le saut,
- Ne pas avoir consommé de boissons alcoolisées ou de substances illicites durant les 8 heures précédentes,
- Ne pas arriver le ventre vide,
- Prévoir une tenue de sport et des chaussures basses sans crochets (type tennis).

Les sauts sont possibles à partir de 15 ans avec autorisation parentale.

Consignes diverses :

L'école de parachutisme prend en compte l'âge, la taille, le poids et la motivation du sautant et se réserve le droit de refuser le participant, s'il le juge inapte au saut en parachute.

EPBA – Aérodrome de Guiscriff – Pont Person - 56560 GUISCRIF
Portable : 06 89 81 14 55 E.mail : epbaguiscriff@gmail.com

Siège social : Mairie de Scaer - 2 place de la Libération - 29390 SCAER

Association à but non lucratif Loi 1901

Affiliée à la Fédération Française de Parachutisme et Comité Départemental de Parachutisme du Finistère
Siret: 792 336 125 00028 – EAPS n° 02912ET0109

Pour des raisons de sécurité, le poids du sautant ne doit **pas excéder 90Kg** le jour du saut. Le poids déclaré dans le formulaire engage l'entière responsabilité du sautant et une pesée de vérification pourra être demandée.

Cas de refus de saut :

Si le passager tandem refuse de sauter lorsque celui-ci est déjà à bord de l'aéronef ou après mise en place des moyens nécessaires à cette réalisation, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'école de parachutisme.

EPBA – Aérodrome de Guiscriff – Pont Person - 56560 GUISCRIF
Portable : 06 89 81 14 55 E.mail : epbaguiscriff@gmail.com

Siège social : Mairie de Scaer - 2 place de la Libération - 29390 SCAER

Association à but non lucratif Loi 1901

Affiliée à la Fédération Française de Parachutisme et Comité Départemental de Parachutisme du Finistère
Siret: 792 336 125 00028 – EAPS n° 02912ET0109